

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 janvier 2016**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°2
PLAN LOCAL HABITAT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyn GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations :

Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Christophe GAUX, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET

Excusés :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Alexis PESCHER

Absents :

M. Gérard CABELLO, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,

Considérant que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à travers l'adoption du programme local de l'habitat en 2008, a défini diverses actions en faveur de la diversification de l'offre de logements sur le territoire,

Considérant que ce projet s'inscrit dans les axes et objectifs suivants du Projet de Territoire :

Axe I « Bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré » / Objectif stratégique « Avoir un territoire moderne, soucieux de l'environnement tout en gardant son identité propre » et objectif intermédiaire « Répondre aux nouveaux besoins de logement tout en maîtrisant le développement urbain »,

Considérant que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan,

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°2 modifiée d'un montant total de 2 469 444€ concernant le Plan Local de l'Habitat qui se décompose de la manière suivante :

* Aide à la réhabilitation de logements communaux (fonds de concours et études) :

o Coût total : 1 058 105€ et 43 654€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1054-20414-020 et 1054-2031-020

- * Etude de dimensionnement préalable à la mise en place du programme de réhabilitation d'ilots dégradés en cœur de village (OPAH) :
 - o Coût total : 57 700€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par subventions et autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 1055-2031-020
- * Programme de réhabilitation d'ilots dégradés en cœur de village (frais d'animation et études):
 - o Coût total : 538 326€ et 655 224€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 1055-2031-020 et 1055-2041412-020
- * Révision PLH 2013 (frais d'études):
 - o Coût total : 76 435€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 1069-2031-020
- * Aménagement d'une aire pour les gens du voyage :
 - o Coût total : 40 000€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 1081-2031-020

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	CP 2013 réalisé	CP 2014 réalisé	CP 2015 réalisé	RAR2015	CP2016	Recettes	Evolution/AP initiale
1054-204...-020	1 058 105	285 700	125 479	36 250	115 750	189 289	95 637	0	210 000	0	-231 895
1054-2031-021	43 654	0	2 990	40 664	0	0	0	0	0	0	43 654
1055-2031-020	57 700	57 700	0	0	0	0	0	0	0	38 663	-2 300
1055-2031-020	538 326	0	15 307	40 899	89 630	125 110	105 892	35 488	126 000	93 111	538 326
1055-204...-020	655 224	0	0	0	8 852	117 578	99 785	249 009	180 000	0	-944 776
1069-2031-020 et 458139-020	76 435	0	0	0	56 930	0	0	19 505	0	25 000	76 435
1081-2031-020	40 000	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	-710 000
Total	2 469 444	343 400	143 776	117 813	271 162	431 977		304 002	556 000	156 774	-1 230 556

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1244 le 26/01/16 Publication le 26/01/16 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 26/01/16 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160125-lmc176047-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes 
--	--